

Numéro de dossier : 24012_AC0185_141856 Numéro de contrôle: VENTE_AC0185_149715		Commune : Archignac
 <b>PAYS DE FÉNELON</b> EN PÉRIGORD NOIR Communauté de communes	<b>RAPPORT DE VISITE</b> <b>VERIFICATION DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN</b> <b>DE L'INSTALLATION</b> <b>D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)</b>	<b>Le Service Public</b> <b>de l'Assainissement</b> <b>Non Collectif</b> <b>(SPANC)</b>

Cette fiche est établie en fonction des éléments portés à la connaissance du technicien au moment de la visite. En cas de renseignements complémentaires, veuillez SVP prendre contact avec nos services au Secteur Salignac Eyviguss : Océane FERNANDES / Johan AJREULT - 06 85 29 81 85 - 05.53.30.39.02 / Secteur Carlux : Alexia CHAUSSE 06.31.41.34.55 - 05 53 28 48 51  
 Le pétitionnaire est informé qu'il peut consulter et télécharger le règlement de service sur le site : [www.paysdefenelon.fr](http://www.paysdefenelon.fr).  
 Conformément aux dispositions de l'article 39 de la loi du 6 janvier 1978, dite "Loi Informatique et Libertés", l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur les données personnelles communiquées, droit qu'il peut exercer en faisant une demande écrite par courrier à la Communauté de Communes du Pays de Fénelon.

### VOLET 1 : INFORMATIONS GENERALES

<b>&gt; Propriétaire</b> <b>M STEFAAN RAFAEL</b> <b>VEREENOOGHE</b> Adresse : LA CONTIE 24590 ARCHIGNAC Courriel : <a href="mailto:stefaan.vereenoooghe@gmail.com">stefaan.vereenoooghe@gmail.com</a>	<b>&gt; Occupant</b> (Propriétaire) <b>Monsieur VEREENOOGHE STEFAAN</b> <b>RAFAEL</b>
--	---

<b>&gt; Parcelle - Adresse Installation</b>	
<b>Section et Numéro :</b> AC0185	<b>Commune :</b> Archignac
<b>Adresse :</b> LA CONTIE	

<b>Date du contrôle :</b> 14/12/2022	<b>Technicien :</b> Johan Ajreault
<b>Conditions météo :</b> Temps sec	
<b>&gt; Personne rencontrée</b>	
<b>Type de personne :</b> Propriétaire	<b>Nom :</b> Vereenooghe
<b>Détails / courriel :</b> <a href="mailto:stefaan.vereenoooghe@gmail.com">stefaan.vereenoooghe@gmail.com</a>	

<b>&gt; Avis</b>
<b>Avis de la collectivité:</b> Installation non conforme
<b>Délai en cas de demande de mise en conformité:</b> 4 ans (à compter de la date de la dernière visite) ou 1 an (si vente)

> CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

• Type d'habitation : Habitation individuelle
• Type de résidence (statut d'occupation) : Résidence principale
• Nombre d'habitants permanents : 2
• Nombre de pièces principales : 5
• Nombre de chambres : 3
• Nombre de pièces annexes : 2
• Nombre de cuisines : 1
• Nombre de salles de bain : 2
• Nombre de toilettes : 3
• Nombre de buanderies : 1
• Nombre d'équivalent habitant (EH) : 5
• Nombre d'habitations raccordées à l'installation : 1

> CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

> SITUATION
• Superficie totale de la propriété : 2 290 m <sup>2</sup> m <sup>2</sup>
• Terrain en zone inondable : Non
• Mode d'alimentation en eau potable : Adduction publique
• Présence captage eau privé (puits/forage) à proximité ? Non

> EAUX PLUVIALES

• Séparation des eaux pluviales et des eaux usées : Non
• Quelle est la destination finale des eaux pluviales ? Infiltration sur la parcelle, Rétention

> ZONE A ENJEUX (conformément à l'article 4 de l'arrêté du 27 Avril 2012)

<b>Enjeux Sanitaires</b>
• Installation dans un périmètre de captage public pour un usage domestique dont l'arrêté préfectoral prévoit des prescriptions relatives à l'ANC ? Non

> CONTRAINTES LIEES AU TERRAIN SUR L'INSTALLATION

• Pente du terrain : < 5 %
• Présence d'arbres gênants ? Non
• Circulation de véhicule ? Non

## VOLET 2 : CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION

La totalité des eaux usées domestiques est collectée vers une même filière d'ANC : **Non**

- Si non, préciser leur destination :

	Eaux vannes (EV) 1	Eaux ménagères (EM) 1	Eaux ménagères (EM) 2	Eaux ménagères (EM) 3	Autres : Eaux Ménagères
Origine précise : raccordeurs	WC	Cuisine	WC Salle De Bain	WC Salle De Bain	Buanderie/Cellier
Collectées vers une filière d'ANC	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Si non préciser la destination (pourra rejet à l'échelle en surface, rejet des eaux par infiltration dans le sol, autre)					réseau pluviale

> Photos



regard des eaux pluviales recevant les eaux de la buanderie

> PRE-TRAITEMENT / TRAITEMENT PRIMAIRE

le Bac à graisse TP: 1

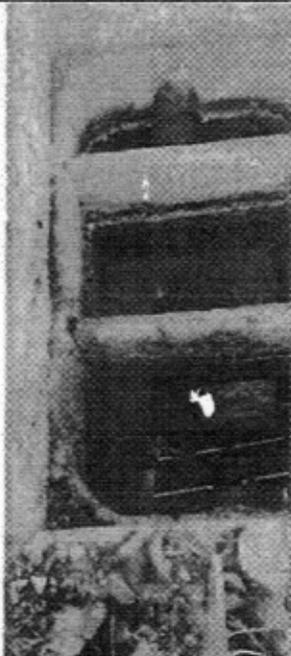
- Existence d'un bac à graisse ? **Oui**
- Volume (m³): **0.2**
- Est-il accessible ? **Accessible**
- Matériau du bac à graisse : **Béton**
- Nature des eaux usées raccordées à la filière : **Eaux Ménagères Cuisine**
- Quel est le niveau des graisses ? **Faible**
- Distance entre bac et habitation(m) ? **2**
- Présente-t-il des signes d'altérations ? **Non vérifiable**

Fosse septique TP: 1	
• Existence d'une fosse ?	Oui
• Est-elle accessible ?	Accessible
• Volume (m³):	1.5
• Matériau de la fosse :	Béton
• Est-elle à moins de 10m d'une habitation ?	Oui
• Présente-t-elle des signes d'altérations ?	Non vérifiable
• Présence d'odeurs ?	Non
• Nature des eaux usées raccordées à la filière :	Eaux Ménagères Salles de Bains Eaux Vannes

Observations
TP 1 : Aucune observation.

**> SUIVI DE L'ENTRETIEN**

	Fosse septique	Bac à graisse
Niveau de boues mesuré (%)	Non vérifiable	
Date dernière vidange/dernier entretien	24/05/2022	24/05/2022
Justificatif de vidange/d'entretien ?	Oui	Oui
Faut-il prévoir une vidange/entretien ?	Non vérifiable	Non
Vidange/Entretien réalisé(e) par une entreprise agréée ?	Oui	Oui
Nettoyage personnel ?		Non vérifiable
Nom de/des entreprise(s)	CADIOT Philippe SARL	CADIOT Philippe SARL
Destination des sous produits évacués	STEP	STEP

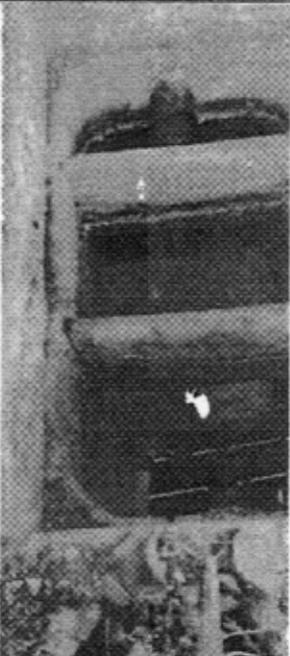
Photos	
	
Fosses septique de 1500 Litres	bac à graisse de 200 litres

Fosse septique TP: 1	
• Existence d'une fosse ?	Oui
• Est-elle accessible ?	Accessible
• Volume (m³):	1.5
• Matériau de la fosse :	Béton
• Est-elle à moins de 10m d'une habitation ?	Oui
• Présente-t-elle des signes d'altérations ?	Non vérifiable
• Présence d'odeurs ?	Non
• Nature des eaux usées raccordées à la filière :	Eaux Ménagères Salles de Bains Eaux Vannes

Observations
TP 1 : Aucune observation.

► SUIVI DE L'ENTRETIEN

	Fosse septique	Bac à graisse
Niveau de boues mesuré (%)	Non vérifiable	
Date dernière vidange/dernier entretien	24/05/2022	24/05/2022
Justificatif de vidange/d'entretien ?	Oui	Oui
Faut-il prévoir une vidange/un entretien ?	Non vérifiable	Non
Vidange/Entretien réalisé(e) par une entreprise agréée ?	Oui	Oui
Nettoyage personnel ?		Non vérifiable
Nom de l'entreprise(s)	CADIOT Philippe SARL	CADIOT Philippe SARL
L' destination des sous-produits évacués	STEP	STEP

Photos	
	
Fosses septique de 1500 Litres	bac à graisse de 200 litres

> VENTILATION

> Ventilation Primaire

Non Vérifiable

Observations:

> Ventilation Secondaire 1

↓ Si oui, est-elle située en hauteur ? Oui

• Si situe-t-elle 40cm au-dessus du faîtage du toit ? Non

• Type extracteur : Absence d'extracteur

• Position : Mur

• Diamètre (mm) : 40

• Matériaux : PVC

• Présence d'odeur ? Non vérifiable

> TRAITEMENT SECONDAIRE

> Information Générale

Tranchées d'épandage

> Positionnement

• Est-il à plus de 5m de l'habitation ? Non vérifiable

↓ Est-il à plus de 3m de toute limite de propriété ? Oui

• Est-il à plus de 3m de tout arbre ? Non

• Est-il à plus de 35 m d'un captage d'eau potable ? Oui

> Observations

TS 1 : selon l'ancien diagnostic vente et le propriétaires.

> Dysfonctionnements observés

Oui

• Détails dysfonctionnements : Absence de regard de bouclage et de répartition probant l'existence du système de traitement mis en place.

> Aménagement du terrain gênant pour le dispositif ?

**VOLET 3 : CONCLUSION DU SPANC sur le fonctionnement et l'entretien de l'installation**

Problèmes constatés sur l'installation diagnostiquée	INSTALLATION SITUÉE EN ZONE A ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX		
	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Enjeux sanitaires	<input type="checkbox"/> Enjeux environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Non respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais</li> </ul>		
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire : contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	Installation présentant un danger pour la santé des personnes Installation non-conforme (cas a) <ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux obligatoires sous 4 ans</li> <li>si vente travaux dans un délai de 1 an</li> </ul>		
<input checked="" type="checkbox"/> Installation incomplète <input checked="" type="checkbox"/> Installation inaccessible (en partie ou complètement) <input type="checkbox"/> Installation significativement sous dimensionnée <input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	Installation non conforme (cas c)	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes (cas a)	Installation non conforme présentant un risque environnemental avéré (cas b)
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux obligatoires sous 4 ans</li> <li>si vente travaux dans un délai de 1 an</li> </ul>	
<input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation <b>Mettre en place une ventilation secondaire.</b> <b>Mettre en place une ventilation primaire.</b>		
<input type="checkbox"/> Installation ne présentant pas de défaut			

**> CONCLUSION DE L'EVALUATION**
 Installation non conforme

 Présentant un/des danger(s) pour la santé des personnes (cas a)

 Présentant un/des risque(s) avéré(s) de pollution de l'environnement (cas b)

**Travaux nécessaires pour supprimer les risques et/ou les dangers dans un délai de 4 ans :**

Mettre en place un fosse toutes eaux de 3 000 litres

Mettre en place une ventilation primaire et secondaire

Mettre en place des tranchées d'épandages ( 3\*15 m) avec un regard de répartition et de bouclage.

Raccorder la canalisation de la buanderie au système assainissement non collectif.

N.B. : Le propriétaire peut prendre l'initiative de réhabiliter l'ensemble de son installation, il devra soumettre son projet de réhabilitation au SPANC. Le maire peut raccourcir ce délai selon l'importance du risque, en application de l'article L 2212-2 du CGCT.

 Installation incomplète

 Installation significativement sous dimensionnée

 Installation présentant des dysfonctionnements majeurs

 Installation inaccessible (en partie ou complètement)

**Travaux nécessaires pour la mise en conformité de l'installation, à réaliser au plus tard dans un délai de 1 an en cas de vente :**

Le jour de la visite, aucun regard de répartition et/ou de bouclage n'a permis de vérifier les dimensions ainsi que l'état de fonctionnement et d'entretien du système d'épandage situé après la fosse septique et le bac à graisses. Les regards du système d'épandage devront être découverts afin de s'assurer du bon dimensionnement de l'installation ainsi que de son fonctionnement. A défaut, un nouveau système de traitement (type lit d'épandage à galets, filtre à sable...) devra être installé afin de garantir le traitement correct des effluents. Une partie des eaux usées est acheminée vers les eaux pluviales. Cela est strictement interdit. Il est nécessaire de traiter l'intégralité des eaux usées (eaux ménagères et eaux vannes) par système d'assainissement non collectif conforme.

N.B. : La mise en conformité totale correspond à la réhabilitation de tous les éléments composant l'installation avec la possibilité de conserver les éléments existants conformes à la réglementation (cf. article 3 de l'arrêté du 27 Avril 2012 relatif au contrôle)

**Avls de SPANC :**

Installation non conforme

**Observations Générales :**

La réhabilitation complète de la filière d'assainissement non collectif devra être entre prise conformément à la réglementation en vigueur afin de garantir simultanément la protection de l'environnement et la salubrité publique.

**Informations :**

Une fosse toutes eaux (ou septique) est un ouvrage dans lequel les boues issues des eaux des WC s'accumulent. Par conséquent cet ouvrage de prétraitement doit être vidangé quand le niveau des boues atteint la moitié de la hauteur de la fosse. De plus, nous vous informons que l'entreprise qui vidange votre fosse toutes eaux, doit impérativement vous fournir une facture qui doit mentionner :

- La nature et le volume du déchet collecté
- Le lieu où les matières de vidanges sont transportées en vue de leur traitement

Pour toute demande ou conseil concernant des travaux ou l'entretien sur l'assainissement non collectif, veuillez-vous adresser au SPANC par téléphone ou courriel (spanc2@paysdefenelon.fr ; spanc@paysdefenelon.fr)

Les données mentionnées dans le présent rapport font état de l'installation d'ANC déclarée par le propriétaire ou son représentant le jour du contrôle. Le présent rapport a une validité de 3 ans en cas de vente à partir de la date du contrôle. Le SPANC ne pourra être tenu responsable des modifications éventuelles réalisées sur les caractéristiques de l'habitat et/ou sur la filière d'assainissement non collectif existante après la date du contrôle, si le service n'en n'a pas été informé.

Fait à le 19/12/2022

Le Technicien ANC

Johan Aireault



Le Président de la Communauté de

Communes du Pays de Fénelon,

Patrick BONNEFON

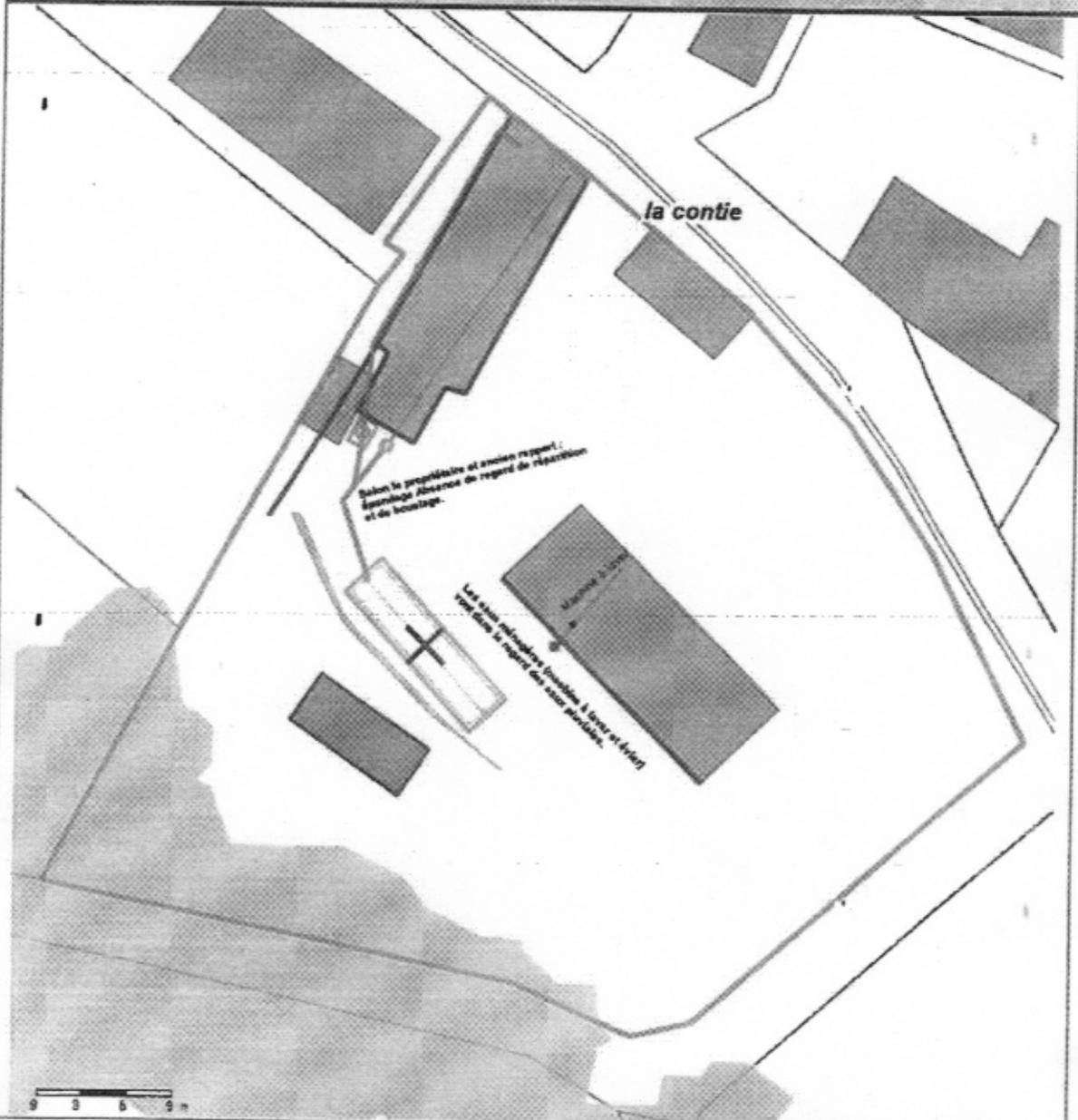


Monsieur Alain LAPORTE

Maire de Archignac



**SCHEMA DU DISPOSITIF**



	Bac à graisse		Fosse septique		Regard de visite : eaux pluviales		Té de visite
	Tranchées d'épandage (3m*12m)		Ventilation Secondaire				
	Canalisation eaux pluviales (gros diamètre)		Canalisation eaux usées (gros diamètre)				
	Piscine		Terrasse		Canalisation eaux usées (petit diamètre)		

Remarque: - Si un objet est barré comme ceci alors cet ouvrage déclaré est inaccessible

- Schéma donné à titre indicatif

Référence dossier : 24012\_AC0185\_141856 / Commune : Archignac

Communauté de Communes du Pays de Fénelon